



Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical

Envoyé en préfecture le 24/02/2015

Reçu en préfecture le 24/02/2015

Affiché le

Reçu en préfecture le 24/02/2015

Séance du 3 février 2015

DCS02-2015

En exercice : 98

Présents : 50

Votants : 48

DEBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRE (DOB) -  
EXERCICE 2015

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le : 27/01/2015

Transmise à la Préfecture le :

Le 3 février 2015, à 18 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à Boulon, Maison du temps libre, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Étaient présents :

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Lionel POUILLIAS, M. Pierre SCHMIT, M. Jean-Pierre TOSTAIN, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

**Communauté de communes « CABALOR » :** Mme Sylvie DUPONT, M. François VANNIER, M. Jean-Louis GREFFIN (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. Thierry LEFORT, M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Patrick LERMINE, M. Franck LEROYER (délégué suppléant)

**Communauté de communes « du Cingal » :** M. Jean-Claude BRETEAU, Mme Nicole GOUBERT, Mme Christine LEBOULANGER, M. Guy PISLARD, M. François BESNARD (délégué suppléant), M. Bernard LEBLANC (délégué suppléant), M. Régis CROTEAU (délégué suppléant)

**Communauté de communes « entre Bois et Marais » :** M. Jean-Claude GARNIER, Mme Isabelle DEMOY (déléguée suppléante)

**Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :** M. Loïc CAVELLEC, M. Patrice COLBERT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Eric GUEROULT (délégué suppléant), M. Philippe NICOLAS (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :** M. Bernard ENAULT, M. André POSTEL, M. Rémy GUILLEUX, M. Gérard LE BARRON

**Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :** M. Philippe JOUIN, M. Sébastien FRANCOIS, M. Xavier HAY, M. Jean-Louis MARIE, Mme Florence BOULAY (déléguée suppléante)

**Communauté de communes « Val es Dunes » :** M. Xavier PICHON, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Monique GARNIER, M. Dominique DELIVET

**Communauté de communes « Vallée de l'Orne » :** M. Hubert PICARD, M. Henri LOUVARD, Mme Arlette ROBIOLLE, Mme Martine PIERSIELA, Mme Ghislaine GIGAN (déléguée suppléante)

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** Mme Edith GUILLOT (pouvoir à M. Jean-Pierre TOSTAIN), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Joël BRUNEAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Étaient excusés :

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Salvatore BELLOMO, M. Jean DAIREAUX, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Christel LORY, Mme Hélène MIALON-BURGAT, Mme Fabienne MOREL, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Raymond PICARD, M. Christian PIELOT, M. Marc POTTIER, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS

**Communauté de communes "CABALOR" :** M. Olivier PAZ, M. Jean-Luc GARNIER

**Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. Franck JOUY

**Communauté de communes « Entre Bois et Marais » :** M. Bruno GLACON

**Communauté de communes "Entre Thue et Mue" :** M. Michel LEFONT

**Communauté de communes "Vallée de l'Orne" :** M. Laurent PAGNY

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE (DOB) - EXERCICE 2015

### Exposé :

L'article L 2312-1 et suivants du CGCT fait obligation aux communes et aux EPCI de procéder à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif ; les syndicats mixtes de l'article L.5711-1 (dits fermés) appliquent également ces règles par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article L.5211-3.

Ce débat est l'occasion, dans un souci de transparence et de bonne information des délégués, d'aborder les actions engagées et futures menées par le Syndicat ainsi que les masses budgétaires afférentes.

### Proposition :

Madame le Président propose au comité syndical de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires à adopter pour l'exercice 2015 puis de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

### Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 et suivants,

Vu le document présenté par la Présidente, dont le texte est joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 21 novembre 2014,

Vu l'avis favorable du bureau du 28 novembre 2014,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres ou représentés :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015 portant sur le budget principal,

Cette présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Sonia DE LA PROVÔTÉ





# PROJET

Envoyé en préfecture le 24/02/2015  
Reçu en préfecture le 24/02/2015  
Affiché le

Recevoir en préfecture

## Débat d'orientations budgétaires 2015

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, il est proposé au comité syndical de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2015.

Ces orientations sont construites à partir de **simulations établies en novembre 2014**. Elles sont susceptibles d'adaptations et de modifications jusqu'au vote du budget primitif de 2015 prévu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

D'autre part, Caen-Métropole doit se transformer en pôle métropolitain dont les membres seraient plus nombreux que les dix EPCI actuels. La présente note ne porte que sur Caen-Métropole tel qu'il existe actuellement, la transformation en pôle métropolitain nécessitera de préciser des orientations budgétaires complémentaires.

### 1- Bilan des principaux travaux du Syndicat sur l'année 2014 et contexte général :

L'année 2014 a été une année particulière du fait des échéances électorales et de la réinstallation des instances de Caen-métropole avec l'application de nouveaux statuts. A titre d'illustration, la gouvernance de 6 EPCI sur 10 a changé, plus de 78 % du comité syndical est constitué de nouveaux élus. Toutefois, l'activité du syndicat n'a pas ralenti, les services ayant continué le travail technique en avril et en mai dans l'attente de la mise en place des instances et de la nomination des Présidents et Vice-présidents de commission ainsi que des élus référents. Ceux-ci ont rapidement pris la mesure de leur responsabilité ce qui a permis de remettre en place le pilotage politique des différents dossiers.

Le siège du syndicat a été transféré aux Rives de l'Orne, sur le même site que d'autres partenaires notamment l'Agence d'urbanisme AUCAME, Caen la mer (propriétaire des locaux) ou encore Rés'eau.

#### Conduite du SCOT :

la procédure de modification simplifiée fixant les périmètres de trois secteurs à enjeux métropolitains a été approuvée en début d'année.

La procédure de mise en révision du SCoT lancée afin de commencer les travaux pour le rendre compatible avec la loi Grenelle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été ralentie pour permettre aux nouveaux élus de s'approprier cet important document, véritable projet de territoire. Un séminaire a été organisé en novembre avec l'aide de l'AUCAME, maître d'œuvre du SCOT afin de présenter les enjeux d'un SCOT et la réponse apportée par le SCOT en cours. Ce séminaire a relancé la procédure de révision avec l'organisation prochaine d'ateliers thématiques.

Parallèlement, l'étude sur la Trame Verte et bleue lancée dès juillet 2014 sous la conduite d'un comité de pilotage donnera les éléments constitutifs de la TVB, après un travail de validation par chaque communauté de communes, pouvant être prise en compte dans le futur SCOT.

### Application du SCOT :

Les communes ont ralenti leur cadence de modification ou de révision de leur document d'urbanisme du fait des échéances électorales, ce qui a permis au Syndicat d'apporter une analyse à toutes les communes n'ayant pas encore révisé leur PLU ou transformé leur POS en PLU pour leur mise en compatibilité avec le SCOT.

Par contre des procédures lancées par l'Etat n'ont pas tenu compte de ces contraintes des collectivités locales et l'été a été consacré à des dossiers tels que le Plan de prévention de risque technologique, les territoires à risques d'inondation... qui ont nécessité un travail d'analyse par la commission puis les votes en bureau.

### Pays :

Plusieurs volets ont fortement progressé:

- La préparation de la nouvelle contractualisation 2014-2020 avec la Région qui a nécessité en sus de rencontres techniques avec chacun des EPCI membres de nombreux travaux de la commission. La contractualisation porte maintenant sur tout le territoire de Caen Métropole, la Région ayant souhaité l'intégration de l'agglomération caennaise dans le contrat avec toutefois un volet financier spécifique.
- La préparation d'un futur contrat global de l'eau qui, outre le partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne qui a fait l'objet d'une convention avec Caen Métropole, s'est traduit par un diagnostic approfondi du domaine ressortant les principaux enjeux et une conférence métropolitaine de l'eau élargie puisque le territoire concerné dépasse le seul territoire de Caen-Métropole
- La préparation d'une candidature Leader qui, avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé, porte une animation du territoire concerné (hors unité urbaine) sous forme de plusieurs ateliers présidés par les élus référents, travail qui a abouti au dépôt d'une pré-candidature auprès de la Région dans les délais impartis.
- La communication sur l'Appel à manifestation d'intérêt "territoires en transition Energétique" et l'accompagnement des EPCI volontaires (deux ont déjà délibéré et deux autres sont en cours de réflexion)

### Urbanisme Commercial :

L'étude du cabinet Pivadis lancée en 2013 a abouti à une définition des enjeux, la phase suivante doit conduire à un choix d'orientations à traduire dans le SCOT pour la partie aménagement durable du territoire, et dans une charte sur l'aspect équilibre commercial. Cette dernière phase a démarré à la suite d'un séminaire d'appropriation, à l'initiative de la commission, qui s'est adressé à tous les délégués du syndicat.

### Coopération inter-territoriale

Le recrutement d'une chargée de mission à compter d'avril 2014 a donné les moyens techniques d'appuyer les initiatives politiques fortes en ce domaine. Un parangonnage (bench-mark) a été réalisé auprès des pôles métropolitains existants. Les contenus et les contours progressifs d'un pôle métropolitain autour de la capitale régionale ont pu être précisés ce qui a permis d'engager la transformation de Caen Métropole en Pôle métropolitain, syndicat mixte à la carte.

Parallèlement un travail a été engagé avec les deux territoires Haut-Normands Le Havre et Rouen.

Enfin, des contacts techniques concrets ou exploratoires ont d'ores et déjà été pris sur des initiatives inter-régionales européennes.

### Administration Générale

La refonte du site internet engagée en 2013 a permis sa mise en ligne après avoir intégré les demandes faites par les différentes instances du syndicat.

La dématérialisation complète tant des relations administratives (délibérations) avec la préfecture que comptables avec la Trésorerie a été mise en place avec succès mais pas sans les soucis inhérents à l'utilisation de nouveaux outils informatiques.

---

Plusieurs études ont en outre été suspendues avant d'être reprises au cours du dernier trimestre toujours du fait des échéances électorales de fin mars:

- Réflexion sur la mise en œuvre de transport collectif sur deux EPCI bénéficiant de halte ferroviaire (CDC Entre Thue et Mue et Val es Dunes)
- Définition d'un programme pour une aire d'accueil des cars de tourisme et localisations potentielles

## **2- Le fonctionnement du syndicat :**

Le syndicat n'a pas encore retrouvé la totalité de son potentiel en ressources humaines puisqu'il dispose encore d'un directeur mutualisé avec Caen la mer

Cependant avec l'arrivée de Sabrina Jacqueline, chargée de mission Pôle métropolitain, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, une équipe de quatre chargées de mission appuyées par deux assistantes l'une administrative et l'autre de gestion, permet au Syndicat une action technique forte pour traduire les orientations politiques décidées par Caen-Métropole.

A noter que pour la première fois, Caen-métropole a accueilli des stagiaires jouant ainsi son rôle de formateur mais aussi trouvant, grâce aux stages longs, des moyens ponctuels de renfort sur des dossiers bien déterminés et limité dans le temps (diagnostic eau, accompagnement des collectivités pour rendre compatibles leurs documents d'urbanisme locaux avec le SCoT, missions exploratoires sur les coopérations européennes)

Le déménagement a nécessité préalablement un tri important et une mise en archives.  
 D'ores et déjà, la proximité a renforcé les liens de travail avec les différents organismes présents et a permis de mutualiser certaines fonctions logistiques (courrier, informatique, entretien des locaux, réservation de salles...)

### 3- L'exécution budgétaire (chiffres provisoires estimés pour 2014) :

Prévisions 2014 (engagements compris)

Sections	dépenses(B)		recettes(A)		A-B
	Budgété	Estimé à la fin 2014	Budgété	Estimé à la fin 2014	
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
	1 734 900 €	892 000 €	1 734 900 €	890 000 €	- 2 000 €
002 – report des exercices précédents	-	-	-	1 004 940 €	+ 1 004 940 €
RAR à reporter sur 2015	NC	34 000 €	NC	91 000 €	+ 57 000 €
<b>Résultat provisoire 2014</b>		<b>- 926 000 €</b>		<b>1 985 940 €</b>	<b>+ 1 059 940 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	352 500 €	125 200 €	352 500 €	46 400 €	- 78 800 €
001 - report des exercices précédents	-	-	-	300 100 €	+ 300 100 €
<i>RAR à reporter sur 2015</i>	<i>NC</i>	<i>-</i>	<i>NC</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Résultat provisoire 2014</b>		<b>- 125 200 €</b>		<b>346 500 €</b>	<b>+ 221 300 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 087 400 €</b>	<b>- 1 051 200 €</b>	<b>2 087 400 €</b>	<b>2 332 940 €</b>	<b>1 281 240 €</b>

#### Taux d'exécution du budget 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 52 % (environ 100 % hors report des années précédentes de 810 000 €-)

Recettes de fonctionnement : 107 %

Dépenses d'investissement : 36 %

Recettes d'investissement : 98 %

#### FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement.

Le bilan provisoire de l'exercice pourrait donc s'établir sur un résultat de la section de fonctionnement de + 1 059 940 €,

Ainsi le syndicat continue à augmenter ses réserves financières par des dépenses inférieures de 55 000€ estimées aux recettes.

#### INVESTISSEMENT

Le bilan provisoire de l'exercice de la section d'investissement pourrait donc s'établir sur un résultat de 221 300 €, soit 346 500 € en recettes (résultat antérieur compris) et 125 200 € en

dépenses.

La section d'investissement reste en fort déséquilibre positif du fait d'une limitation des dépenses du Syndicat pouvant être affectée à cette section, cependant nous pouvons constater une baisse de 15 % de cette section par rapport à son résultat de l'exercice précédent (254 460 €) correspondant à une affectation d'études plus importantes sur l'investissement lié à la révision du SCOT.

## REPORTS

Les restes à réaliser seront inscrits à l'arrêt des comptes en fonction des engagements restant, en sachant d'ores et déjà que la subvention pour l'étude commerce pour un montant de 61 000 € sera inscrite car le solde du règlement de cette étude n'interviendra qu'en 2015. L'étude Leader avec le cabinet YTES sera également inscrite en report pour la tranche ferme, soit 34 000 € puisque le règlement sera effectué courant février 2015. Rappelons que si la candidature Leader de Caen-Métropole était retenue par la région, une subvention de 30 000 € du FEADER viendrait couvrir quasiment la dépense.

## **4- Perspectives et propositions de travail 2015:**

---

### **A partir des postulats suivants :**

Bien que le débat d'orientations budgétaires ne puisse porter que sur Caen-Métropole tel qu'il existe aujourd'hui, il est indispensable d'avoir son évolution en perspective dans l'exécution des missions:

- Caen-métropole va se transformer en pôle métropolitain dès le premier semestre 2015 et son périmètre est susceptible d'évoluer à plusieurs reprises au fur et à mesure de l'adhésion de nouveaux membres; son périmètre n'aura plus la stabilité de la période précédente. Le syndicat devra donc savoir s'adapter pour la bonne conduite de ses missions dans la durée et cela avant même que le pôle soit constitué juridiquement.
- Le pôle métropolitain sera la structure qui portera les contractualisations notamment celle préparée en 2014 (Région, Leader)
- Caen-Métropole a développé des compétences aux services de ses dix membres, elles seront un des apports possibles aux futurs membres du pôle métropolitain dans une dynamique de mutualisation des moyens

### **A. La transformation en pôle métropolitain**

L'année 2015 débutera dans la configuration actuelle (cinq commissions) puis sera amenée dès la fin du premier semestre à fonctionner avec plus de commissions et des groupes de travail dont le nombre variera en fonction des actions qui seront décidées par ses membres.

Préalablement à la réinstallation du comité syndical, le programme envisagé sur trois ans

devra être élaboré car il donnera la feuille de route du Pôle métropolitain et précisera l'engagement financier de chacun de ses membres. Ce travail considérable sera donc à fournir tant d'un point de vue technique que politique durant les premiers mois de 2015.

## B. Le SCOT

La mise en œuvre du ScoT s'appuie aujourd'hui sur deux commissions du syndicat que sont la commission « Conduite du SCoT » et la commission « Urbanisme réglementaire. »

La commission « Conduite du SCoT » en lien avec la commission « Urbanisme réglementaire » doit poursuivre la mise en œuvre du SCOT, la préparation de son évaluation. Elle doit continuer à mettre en place les indicateurs de suivi, développer l'observatoire foncier, mener les études pouvant nourrir la révision du SCOT mais aussi pouvant être utilisées par les communes pour mieux répondre aux objectifs du SCoT (agriculture, alimentation en eau, aire d'accueil des autocars de tourisme, Trame Verte et Bleue...), animer les structures de concertation inscrites dans le SCoT (Conférence de la Basse-Vallée de l'Orne, Conférence métropolitaine de l'eau en lien avec le contrat global de l'eau).

La révision du SCOT :

Le Syndicat doit répondre à des objectifs réglementaires dans un calendrier serré :

- Mettre en compatibilité le SCoT avec les dispositions de la Loi ENE (Grenelle II) au plus tard le 31 décembre 2016. Cette obligation suppose de revoir la partie « urbanisme commercial » (élaboration d'un volet aménagement commercial sous le pilotage de la commission urbanisme commercial en lien avec la Commission Conduite du SCoT), préciser les modalités nécessaires à la remise en état des continuités écologiques (Trame Verte et Bleue), indiquer les objectifs d'offre de nouveaux logements répartis par EPCI ou par commune, fixer les objectifs d'amélioration ou de réhabilitation du parc de logements existant et déterminer les conditions du désenclavement par les transports collectifs des secteurs urbanisés qui le nécessitent.
- Mettre le SCoT en compatibilité avec les SAGE dans les 3 ans qui suivent l'approbation de ces derniers : le SAGE Orne Aval Seulles a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 janvier 2013 et le SAGE Orne Moyenne par arrêté inter-préfectoral du 12 février 2013.

Cette mise en compatibilité ouvrira très probablement un toilettage général issu de l'expérience de près de trois années d'application.

Un plan de travail précis a été monté en relation étroite avec l'AUCAME, maître d'œuvre du Syndicat pour la mise en œuvre du SCoT et sa révision, intégré dans le programme

de travail partenarial 2015-2017 de l'agence.

La démarche envisagée devra être suffisamment souple pour s'adapter aux évolutions possibles du périmètre, voire aux réflexions inter-Scot tant pour certaines études thématiques (Trame Verte et Bleue, Urbanisme commercial ...) que pour l'association de partenaires à la réflexion.

### **C. La concrétisation des réflexions engagées sur l'Urbanisme commercial**

Le travail de diagnostic et de définition des enjeux en 2013 permet de passer à la dernière étape de la réflexion: l'élaboration d'une stratégie partagée d'aménagement commercial et la définition des orientations

Celle-ci alimentera la charte d'urbanisme commercial sous maîtrise d'œuvre de l'AUCAME et le volet Urbanisme commercial du SCOT

Bien entendu, la construction d'une culture commune entre élus de Caen-Métropole se poursuivra à travers la poursuite des auditions de grands groupes sur leur stratégie locale et l'organisation de séminaires de la Conférence du commerce

### **D. Les contractualisations**

- Mettre en œuvre le contrat Caen-Métropole/Région, dès sa signature en priorisant les projets présentés par les dix EPCI concernés et en les accompagnant pour optimiser les plans de financement et dans le dialogue avec la Région
  
- Défendre les intérêts du Pays dans le futur Contrat de Plan Etat-Région à travers le volet territorial qui est annoncé
  
- Finaliser le dossier Leader afin d'être retenu par la Région dans le cadre de son appel à projet en poursuivant l'animation du territoire pour faire émerger des projets potentiellement éligibles sur la base de la stratégie proposée en 2014 dans le premier dossier de candidature.  
A noter que dans le cas où la candidature de Caen Métropole est retenue, un renfort en moyens humains spécifiques (tel qu'exigé par l'Europe et la Région) sera à constituer.
  
- Finaliser et mettre en œuvre le contrat global de l'eau par l'animation du grand territoire (territoire dépassant les dix EPCI membres actuels de Caen Métropole), ayant vocation à entrer pleinement dans le pôle métropolitain

## **E. Poursuivre l'ingénierie au service des EPCI membres de Caen Métropole puis du pôle métropolitain**

- Etre ressource des EPCI membres pour les aider à répondre à l'appel à projet « territoire en transition énergétique » puis à bâtir le dossier d'agrément par l'aide à l'animation de la réflexion pour arrêter une stratégie et construire le plan d'actions

- Poursuivre les réflexions autour de la mobilité

Avec les deux partenaires principaux que sont Caen la mer (intégration de Viacités) et le Conseil Général, en lien avec la Région, troisième Autorité Organisatrice de Transport, les Conférences de la mobilité doivent permettre de construire une culture commune sur les enjeux de déplacement et les réponses possibles.

Aboutir sur l'étude "transports collectifs" des deux EPCI bénéficiant de gare TER

- ...

## **5- Cadrage financier 2015 :**

**Ce cadrage financier ne porte que sur le syndicat mixte existant composé des 10 EPCI. La transformation en pôle métropolitain nécessitera de revoir les équilibres budgétaires en fonction des membres et de la répartition financière qui sera décidée.**

- **Les moyens internes du syndicat :**

- le cadrage de 2015 est proposé sans recrutement supplémentaire
- un glissement vieillesse technicité (GVT) de l'ordre de 1,4 %.
- l'embauche d'un directeur à plein temps

- **Le reste de la structure serait sans changement à savoir :**

- la personne chargée de gestion (finances et personnel)
- la personne chargée de l'assistance administrative
- la chargée de mission titulaire « référent ScoT »
- la chargée de mission titulaire « référent Pays »
- la chargée de mission contractuelle « Environnement »
- la chargée de mission contractuelle « Pôle métropolitain »

Toutefois pour mémoire, si la candidature Leader est retenue, la mise en place d'1,5 ETP est exigée par l'Europe et la Région, financée à 80 %, les 20% restant (environ 15 000 €) pouvant être couverts par le remboursement des frais d'études préalables pour le

dossier de candidature.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux sur les crédits européens et de la préparation des coopérations transnationales, le montage envisagé de projet inter-reg, **il faut s'interroger sur la pertinence de structurer une petite équipe spécialisée dans le domaine au service de tous les membres de Caen métropole, futur pôle métropolitain.**

- **Le cadrage budgétaire :**

**En recettes de fonctionnement :**

- participation de l'ADEME, la Région, le Conseil général et l'Agence de l'Eau sur les postes de chargés de mission Pays et environnement de l'ordre de 90 000 €,
- **proposition de diminution de la participation votée l'année dernière de 10%** (soit environ 1.89 € correspondant à 657 000€ au lieu de 730 000 €) car l'analyse budgétaire des années précédentes et le fonctionnement "au fil de l'eau" (mais dynamique) du syndicat montre que le reliquat se monte à plus d'1 M€.

Ce fort reliquat s'est constitué d'année en année, issu d'un taux de subvention inespéré sur l'enquête EMD (pour mémoire après récupération éventuelle du FCTVA, la part du syndicat serait de 17 600 € sur le coût total de 880 000 €), de fort taux de subvention sur plusieurs études engagées, et de frais de personnel réduits durant plusieurs mois du fait d'une équipe incomplète (2011/2012) et de la présence d'un directeur mutualisé avec Caen la mer.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires sur les EPCI membres de Caen Métropole, il serait sain de prendre une partie du coût des études (notamment pour le SCOT) à mener sur la réserve budgétaire plutôt que de maintenir au même niveau les cotisations des membres

- remboursement par la SMACL des salaires des agents en arrêt maladie / maternité remplacés, soit 32 000 €.

*soit une estimation de l'ordre de 780 000 € auxquels viennent s'ajouter le report des exercices précédents (1 050 000 € estimés)*

**En dépenses de fonctionnement, les principaux postes sont :**

- les dépenses à caractère général de l'ordre de 600 000 € comprenant un budget pour les études d'un montant de 70 000 € pour le programme de travail du syndicat (SCoT, Pays et projet métropolitain) ainsi que des crédits alloués à l'organisation de 15 conférences / colloques / visites / animation / accueil délégation et déplacements (pôle métropolitain)

- des charges de personnel pour un montant de 415 000 € qui intègre l'embauche d'un directeur à plein temps, une provision pour remplacement
- la participation du Syndicat au programme partenarial de l'agence pour un montant de 230 000 €.

A noter que cette participation est susceptible d'être supérieure en fonction de l'avance de la révision du SCOT dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'AUCAME.

**En dépenses d'investissement :**

- une provision pour la conception et la diffusion d'outils de communication SCoT de 60 000 €,
- des crédits pour les études liées au SCoT de 100 000 €, telles que l'étude complémentaire de la trame verte et bleue (50 000 €), la mise en place de diagnostics agricoles pour les communes / EPCI membres du syndicat (50 000 €), ...

*soit une estimation de l'ordre de 160 000 € environ*

**les recettes d'investissement sont difficiles à établir par anticipation; notamment, un premier dossier de demande de subvention pour la révision du SCOT a été fait auprès de l'Etat sans avoir pour l'instant de notification.**

**Il est proposé au comité syndical de débattre de ces orientations budgétaires,**